
VACCINNET

**Foire aux questions (FAQ) v3.9 /
15.10.2021**

VACCINNET



Covid-19 BEL

CONTENU

1	Questions générales.....	4
1.1	Quel est le but de Vaccinnet ? Est-ce juste pour la COVID-19 ?	4
1.2	À qui Vaccinnet est-il destiné ?	4
1.3	Quel médecin peut s'inscrire sur Vaccinnet ?	4
1.4	Quel navigateur me conseillez-vous d'utiliser ?	4
1.5	Quels sont vos conseils pour le bon fonctionnement de Vaccinnet ?	5
1.6	Est-ce que Vaccinnet est sécurisé pour les données personnelles qui vont y être divulguées ?	5
2	Comment accéder à Vaccinnet ?.....	6
2.1	Je suis médecin. Comment puis-je avoir accès à Vaccinnet ?	6
2.2	Serai-je averti lorsque ma demande d'accès sera approuvée en tant que médecin ?	6
2.3	Pouvez-vous me décrire la procédure à suivre si je veux me connecter en tant que collaborateur ?	6
2.4	Qu'entendez-vous par collaborateur ?	6
2.5	Je suis un médecin en formation. comment dois-je faire pour me connecter à Vaccinnet ?	7
2.6	J'ai accès à Vaccinnet mais je ne vois pas l'établissement de santé pour lequel je travaille. Pouvez-vous m'aider ?	7
2.7	Lorsque j'essaie d'ajouter un collaborateur, je reçois le message d'erreur : <i>"Une demande a déjà été enregistrée pour cette personne."</i> Qu'est-ce qui ne va pas ?	7
2.8	Que dois-je faire pour qu'un administrateur approuve ma demande d'inscription ?	7
3	Enregistrer des vaccinations.....	8
3.1	Dois-je enregistrer toutes les vaccinations COVID-19 dans Vaccinnet ?	8
3.2	Qui enregistre les vaccins ?	8
3.3	Que faire si je n'ai plus de connexion internet pour enregistrer la vaccination de mon patient ?	8
3.4	Le système émet-il un avertissement si la même vaccination est enregistrée deux fois pour un même patient ?	8
3.5	Serai-je averti si j'enregistre un vaccin incorrect ?	9
3.6	Serai-je averti si l'enregistrement d'une vaccination n'est pas terminé ?	9
3.7	Puis-je enregistrer un vaccin sans noter le numéro de lot ?	9
3.8	Puis-je rechercher une personne même si je n'ai pas de lien médical avec elle ?	9
3.9	Puis-je trouver une personne en utilisant uniquement son nom de famille ?	9
3.10	Dois-je remplir tous les critères pour rechercher une personne ?	9
3.11	Comment enregistrer la deuxième dose d'un vaccin ?	10
3.12	Comment enregistrer une vaccination effectuée à l'étranger ?	10
3.13	Comment peut-on enregistrer une vaccination effectuée à l'étranger si son numéro de lot est inconnu ?	11
3.14	Comment enregistrer une vaccination effectuée dans le cadre d'une étude clinique ?	11
3.15	Que faire si je ne suis pas sûr du nom et du prénom de la personne ?	13
4	Enregistrement de groupes.....	13
4.1	Est-ce possible d'enregistrer plusieurs personnes qui ont reçu le vaccin au même moment ?	13
4.2	Est-ce que la vaccination de groupe est possible même si certaines personnes n'ont pas reçu le même vaccin au même moment ?	13
4.3	Où puis-je trouver le fichier csv pour les enregistrements de groupe ?	13
4.4	Qu'est-ce qu'un fichier csv ?	13
4.5	Pouvez-vous me dire comment se structure ce fichier csv ?	14
4.6	Combien de personnes puis-je ajouter à ce fichier ?	14
4.7	Comment nommer le fichier CSV ?	14
4.8	Mon patient n'a qu'un numéro BIS, pas de numéro national. Que puis-je faire ?	14

1 QUESTIONS GÉNÉRALES

1.1 QUEL EST LE BUT DE VACCINNET ? EST-CE JUSTE POUR LA COVID-19 ?

Vaccinnet est une application utilisée en Flandre pour l'enregistrement des vaccinations. Elle est gérée par la division Kind & Gezin de l'Agence flamande Zorg & Gezondheid. Le Comité interministériel Santé Publique a décidé d'utiliser cette application comme plateforme d'enregistrement des vaccinations Covid-19 pour toute la Belgique.

Toutes les vaccinations administrées pour lutter contre la COVID-19 doivent être enregistrées aussi précisément que possible dans Vaccinnet. L'enregistrement des vaccins administrés est toujours sous la responsabilité d'un médecin afin qu'il y ait un suivi optimal des vaccinations et de la collecte des données. Il est également important d'éviter le double enregistrement des vaccinations.

1.2 À QUI VACCINNET EST-IL DESTINÉ ?

Vaccinnet est destiné aux médecins, aux résidences de soins et toutes autres institutions médicales qui doivent enregistrer les vaccinations de la COVID-19. Ainsi nous pouvons savoir précisément qui a été vacciné et où ?

1.3 QUEL MÉDECIN PEUT S'INSCRIRE SUR VACCINNET ?

Tous les médecins possédant un numéro INAMI et ayant une adresse mail. Pour les médecins en formation, le médecin responsable peut les ajouter comme collaborateur pour qu'ils puissent accéder à Vaccinnet.

1.4 QUEL NAVIGATEUR ME CONSEILLEZ-VOUS D'UTILISER ?

Nous vous conseillons d'utiliser soit le navigateur Google Chrome soit Microsoft Edge. Vous pouvez télécharger l'un de ces deux navigateurs gratuitement sur Google, suivez ensuite les instructions pour les installer sur votre ordinateur.

Il n'est pas possible de se connecter à Vaccinnet si vous utilisez Windows XP ou Internet Explorer. Ces versions ne sont plus supportées par la plateforme de Vaccinnet.

Il peut être aussi utile d'ajouter les sites web suivants aux "sites web de confiance" de votre navigateur : <https://www.vaccinnet.be> ; <https://fas.services.belgium.be> ; <https://idp.iamfas.belgium.be>.

1.5 QUELS SONT VOS CONSEILS POUR LE BON FONCTIONNEMENT DE VACCINNET ?

Avant d'utiliser le logiciel eID, assurez-vous que votre certificat de carte eID a été validé sur votre ordinateur. Étant donné que Vaccinnet utilise le service d'authentification fédéral CSAM, il n'est pas possible de se connecter à Vaccinnet si vous utilisez Windows XP ou Internet Explorer. Ces versions ne sont plus supportées.

1.6 EST-CE QUE VACCINNET EST SÉCURISÉ POUR LES DONNÉES PERSONNELLES QUI VONT Y ÊTRE DIVULGUÉES ?

Nous vous invitons à lire la politique de confidentialité sur le site Web de Vaccinnet. Vous pouvez la trouver en cliquant en bas du site <https://www.vaccinnet.be> sur « Déclaration de confidentialité » et « Déclaration de confidentialité Vaccinnet + ».



2 COMMENT ACCÉDER À VACCINET ?

2.1 JE SUIS MÉDECIN. COMMENT PUIS-JE AVOIR ACCÈS À VACCINET ?

Pour vous inscrire en tant que médecin à Vaccinnet, vous devez disposer d'un numéro d'INAMI et d'une adresse électronique valide.

Allez sur <https://www.vaccinnet.be> et cliquez sur "Login". Vous pourrez alors remplir le formulaire demande d'accès pour les médecins. Une fois que vous aurez rempli toutes vos informations, la demande d'accès sera envoyée pour approbation. Cela peut prendre plusieurs heures ; vous n'avez rien d'autre à faire à ce niveau.

Dès que votre demande aura été approuvée, vous en serez informé par courrier électronique. Après avoir reçu le courriel de confirmation, allez sur Vaccinnet et cliquez sur "Login". Si vous êtes lié à plus d'un établissement de santé, veuillez indiquer sous quel rôle vous souhaitez vous connecter. Vous êtes maintenant connecté et vous avez accès aux fonctionnalités de votre rôle.

2.2 SERAI-JE AVERTI LORSQUE MA DEMANDE D'ACCÈS SERA APPROUVÉE EN TANT QUE MÉDECIN ?

Dès que votre demande d'accès est approuvée en tant que médecin, vous recevrez un courriel de confirmation. Veillez donc à surveiller de près votre boîte aux lettres.

2.3 POUVEZ-VOUS ME DÉCRIRE LA PROCÉDURE À SUIVRE SI JE VEUX ME CONNECTER EN TANT QUE COLLABORATEUR ?

En tant que collaborateur, vous ne pouvez pas demander vous-même l'accès à Vaccinnet. Un médecin doit vous connecter à Vaccinnet. Demandez à votre médecin responsable de soumettre une demande. Une fois qu'un médecin a soumis une demande pour vous lier en tant que collaborateur et que celle-ci a été approuvée, un courriel de confirmation est envoyé à l'adresse électronique inscrite sur vaccinnet pour l'établissement de santé. Ensuite, vous pouvez vous identifier à Vaccinnet et vous auriez accès à toutes les fonctionnalités de Vaccinnet.

2.4 QU'ENTENDEZ-VOUS PAR COLLABORATEUR ?

Les collaborateurs sont des employés administratifs, des médecins (non responsables) ou encore des médecins en formation. Concrètement, il s'agit de toutes les personnes qui vont enregistrer des vaccinations sous la supervision du médecin responsable.

2.5 JE SUIS UN MÉDECIN EN FORMATION. COMMENT DOIS-JE FAIRE POUR ME CONNECTER À VACCINNET ?

Un médecin responsable doit demander un accès pour vous à Vaccinnet. Demandez à ce dernier de soumettre cette demande. Une fois qu'un médecin aura soumis une demande pour vous lier en tant que collaborateur et que celle-ci aura été approuvée, un courriel de confirmation sera envoyé à l'adresse électronique de l'établissement de santé. Ensuite, vous pourrez vous identifier à Vaccinnet et vous aurez accès à toutes les fonctionnalités de Vaccinnet.

2.6 J'AI ACCÈS À VACCINNET MAIS JE NE VOIS PAS L'ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ POUR LEQUEL JE TRAVAILLE. POUVEZ-VOUS M'AIDER ?

Cela dépend de votre profil d'utilisateur dans Vaccinnet. Si vous êtes le médecin responsable d'un établissement de soins de santé qui n'a jamais utilisé Vaccinnet auparavant et que vous ne voyez pas votre entité après un certain temps, veuillez contacter le bureau de service de Vaccinnet par téléphone (02 700 63 33) ou par courriel (vaccinnetplus@dxc.com). Le service desk est ouvert du lundi au dimanche de 08h00 à 18h00.

Si vous êtes un collaborateur ou un médecin d'un établissement de soins de santé qui utilise déjà Vaccinnet, veuillez demander au médecin responsable s'il peut réaliser la demande d'accès.

2.7 LORSQUE J'ESSAIE D'AJOUTER UN COLLABORATEUR, JE REÇOIS LE MESSAGE D'ERREUR : "UNE DEMANDE A DÉJÀ ÉTÉ ENREGISTRÉE POUR CETTE PERSONNE." QU'EST-CE QUI NE VA PAS ?

Une demande de connexion existe déjà pour ce collaborateur dans Vaccinnet. Cette demande doit encore être approuvée par les administrateurs. Cela peut prendre plusieurs heures. Si ce message d'erreur continue de s'afficher après un certain temps, veuillez contacter le bureau de service de Vaccinnet par téléphone (02 700 63 33) ou par e-mail (vaccinnetplus@dxc.com). Le bureau de service est ouvert du lundi au dimanche de 08h00 à 18h00.

2.8 QUE DOIS-JE FAIRE POUR QU'UN ADMINISTRATEUR APPROUVE MA DEMANDE D'INSCRIPTION ?

Une fois la demande déposée, vous devrez patienter un peu. Vous recevrez un courriel de confirmation lorsque votre demande aura été approuvée.

3 ENREGISTRER DES VACCINATIONS

3.1 DOIS-JE ENREGISTRER TOUTES LES VACCINATIONS COVID-19 DANS VACCINNET ?

Vaccinnet a pour objectif d'enregistrer toutes les vaccinations COVID-19 des résidents en Belgique afin de réaliser une analyse d'impact et un suivi. En tant que médecin vous devez enregistrer dans l'application toutes les vaccinations qui ont été administrées.

3.2 QUI ENREGISTRE LES VACCINS ?

Le vaccinateur qui administre le vaccin et les employés enregistrés dans le système pour les aider seront les seuls à pouvoir enregistrer un vaccin dans Vaccinnet.

3.3 QUE FAIRE SI JE N'AI PLUS DE CONNEXION INTERNET POUR ENREGISTRER LA VACCINATION DE MON PATIENT ?

Veillez conserver les données dans un fichier CSV. Vous devez conserver les informations suivantes pour chaque patient :

- Numéro de registre national
- Nom, Prénom
- Date de naissance
- Code postal (du domicile)
- Date de vaccination
- Numéro de lot du vaccin administré

Vous avez besoin de toutes ces informations pour enregistrer la vaccination dans Vaccinnet par la suite. Pour plus d'informations, veuillez consulter le plan de continuité.

3.4 LE SYSTÈME ÉMET-IL UN AVERTISSEMENT SI LA MÊME VACCINATION EST ENREGISTRÉE DEUX FOIS POUR UN MÊME PATIENT ?

Oui, un avertissement est affiché lorsque la même vaccination est enregistrée une deuxième fois. Cet avertissement n'est affiché que lorsque l'enregistrement concerne le même vaccin et à la même date de vaccination.

3.11 COMMENT ENREGISTRER LA DEUXIÈME DOSE D'UN VACCIN ?

Cela peut être fait en utilisant exactement la même méthode que pour l'enregistrement d'une première dose. La seule chose qui doit être ajustée est la date de vaccination. Si elle est identique à la première dose, Vaccinnet affichera un message d'erreur.

3.12 COMMENT ENREGISTRER UNE VACCINATION EFFECTUÉE À L'ÉTRANGER ?

Les vaccins COVID-19 administrés à l'étranger ne peuvent être enregistrés dans Vaccinnet que si **la personne résidant en Belgique** en fait **explicitement la demande**. L'inscription est effectuée par le médecin traitant (généralement un médecin généraliste) sur la base des pièces justificatives disponibles.

Les vaccinations étrangères **ne peuvent être enregistrées que via l'application web Vaccinnet** – via la méthode de l'enregistrement individuel (voir section 4.1). Les vaccinations étrangères ne peuvent pas être enregistrées via un enregistrement groupé ou via un logiciel extérieur (DMI). Cela signifie que les vaccinations qui sont enregistrées via un enregistrement de groupe ou via un logiciel sont des vaccinations qui ont été administrées en Belgique.

Pour qu'une vaccination effectuée à l'étranger puisse être enregistrée, il faut que le patient dispose d'un numéro NISS (numéro de registre national ou BIS) et qu'il ou elle remplisse l'une des conditions suivantes :

- Possède la citoyenneté belge
Ou
- A sa résidence principale en Belgique
Ou
- Est partenaire et vit avec quelqu'un qui possède la citoyenneté belge
Ou
- Est partenaire et vit avec quelqu'un dont la résidence principale est en Belgique
Ou
- Travaille en Belgique
Ou
- Étudie en Belgique

Trois scénarios existent par rapport à l'enregistrement de vaccinations étrangères :

- **Scénario 1 – Un vaccin reconnu en Belgique** : Pour enregistrer la vaccination étrangère, enregistrez le vaccin en le sélectionnant dans le menu déroulant. Sélectionnez ensuite le pays de vaccination dans le menu déroulant suivant.

Ces vaccinations ne peuvent être enregistrées que via l'application web Vaccinnet. Ce n'est donc pas faisable via votre DMI.

Trois scénarios existent par rapport à l'enregistrement de vaccinations effectuées dans le contexte d'une étude clinique :

- **Scenario 1 – Un vaccin reconnu en Belgique** : Pour enregistrer cette vaccination, sélectionnez le bon vaccin dans la liste déroulante.

Vous pouvez enregistrer ces vaccinations de deux façons :

- Via l'enregistrement individuel
- Via l'enregistrement de groupe (Pour les personnes vaccinées le même jour, avec le même vaccin et le même numéro de lot)

- **Scenario 2 – Un vaccin reconnu par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ou reconnu par une institution nationale en Europe mais pas (encore) en Belgique** : Pour enregistrer cette vaccination, sélectionnez le bon vaccin dans la liste déroulante.

Vous ne pouvez enregistrer ces vaccinations que via l'enregistrement individuel dans Vaccinnet.

- **Scenario 3 – Un vaccin non reconnu ni par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ou une institution nationale en Europe, ni par la Belgique** : Ces vaccins ne sont pas inclus dans la liste des vaccins figurant sur Vaccinnet. Dans cette situation, vous devrez enregistrer le vaccin en utilisant le code ATC que vous pourrez retrouver dans le menu déroulant sous l'appellation "**Covid-19 vaccines other**". Inscrivez ensuite le nom de ce vaccin dans le champ « Informations supplémentaires sur la vaccination ».

Vous ne pouvez enregistrer ces vaccinations que via l'enregistrement individuel afin que vous puissiez disposer du champ de texte libre.

Si le vaccin est par la suite approuvé en Belgique, vous devrez corriger l'enregistrement dans Vaccinnet en indiquant le bon vaccin (marque) et son numéro de lot.

4.5 POUVEZ-VOUS ME DIRE COMMENT SE STRUCTURE CE FICHIER CSV ?

La ligne d'en-tête est une rangée de titres. Elle ne peut être ni modifiée, ni supprimée.

4.6 COMBIEN DE PERSONNES PUIS-JE AJOUTER À CE FICHIER ?

Le fichier peut contenir un maximum de 500 lignes, en ce compris la ligne de titre. Cela signifie que vous pouvez ajouter un maximum de 499 personnes dans le même fichier.

4.7 COMMENT NOMMER LE FICHIER CSV ?

Nous vous suggérons la séquence suivante : AAAA-MM-JJ_VACCIN_NUMERODELOT, où la date doit être la date de la vaccination et le numéro de lot, le lot avec lequel vous vaccinez ces personnes.

4.8 MON PATIENT N'A QU'UN NUMÉRO BIS, PAS DE NUMÉRO NATIONAL, QUE PUIS-JE FAIRE ?

Ce n'est pas du tout un problème. Les patients qui n'ont pas de numéro d'enregistrement national mais qui ont un numéro BIS peuvent également être enregistrés via un enregistrement de groupe. Pour ce faire, inscrivez le numéro BIS dans la colonne « PERSNR » (colonne A) au lieu du numéro du registre national. Ne remplissez pas d'autres colonnes pour les personnes ayant un numéro BIS.

Il est probable que le patient ne sera pas trouvé dans Vaccinnet dès la première tentative. Si Vaccinnet signale que le patient n'a pas été retrouvé, veuillez enregistrer ses coordonnées (et celles de toutes les personnes non retrouvées) dans un nouveau fichier .csv et le télécharger à nouveau sur Vaccinnet après 24 heures.

4.9 LORSQUE JE SAISIS UNE DATE DE NAISSANCE DANS LE FICHIER .CSV, LE "0" QUI SE TROUVE AU DÉBUT DE LA DATE DISPARAÎT. QUE PUIS-JE FAIRE ?

Si la date de naissance commence par le chiffre "0", la colonne dans Excel doit être définie comme du texte. Sinon, Excel supprimera les zéros en début de série de chiffres (Numéro registre national, date de naissance). Cela doit être fait à nouveau à chaque fois que vous créez un nouveau fichier.

Attention : si vous avez défini une colonne comme texte pour ne pas perdre les zéros de tête, sachez que ces modifications seront perdues lorsque vous rouvrirez le fichier csv dans Excel après l'avoir enregistré. Si vous prévoyez d'enregistrer et de rouvrir le fichier plusieurs fois, utilisez le format Excel habituel, .xls ou .xlsx. Mais ne changez pas le format du tableau. Ce n'est qu'à la toute fin, lorsque vous

//

5 SUPPRIMER DES VACCINATIONS

5.1 COMMENT PUIS-JE SUPPRIMER UNE VACCINATION INDIVIDUELLE ?

Après avoir recherché la personne dans le menu « Recherche d'une personne » de la barre de navigation de Vaccinnet, sélectionnez la vaccination que vous souhaitez retirer du tableau de vaccination du patient en cliquant sur le nom du vaccin. Cliquez ensuite sur "Supprimer" en bas de la page. Attention, cela n'est possible que si vous êtes le médecin (ou la personne liée à celui-ci) qui a effectué l'enregistrement.

5.2 COMMENT PUIS-JE SUPPRIMER DES VACCINATIONS EN GROUPE ?

Naviguez vers la page « Mes enregistrements » via le menu de titres. Vous devez ensuite introduire les informations concernant les vaccinations d'un groupe que vous souhaitez supprimer. Cochez la ou les personnes pour laquelle/lesquelles vous souhaitez supprimer les données de vaccination. Cliquez ensuite sur « Vers la suppression ». Sur la page suivante, il vous sera demandé de confirmer votre choix de supprimer les données de vaccination des personnes sélectionnées. Cliquez sur « Supprimer » pour effacer les données de vaccination de ces personnes.

Attention ! Lors de la suppression de vaccinations en groupe, vous avez la possibilité d'enregistrer une liste des personnes dont les données ont été supprimées dans un fichier CSV. Si vous ne disposez pas déjà d'une liste de personnes dont les données sont à corriger (un fichier se trouvant localement sur votre ordinateur), veuillez enregistrer ce fichier CSV afin de pouvoir ensuite réenregistrer les vaccinations avec les bonnes données pour ces personnes dans Vaccinnet. Cette étape vous permet de pas perdre de vue les personnes dont les données erronées ont été supprimées et pour qui il faudra donc, réenregistrer les vaccinations.

Il est recommandé de conserver une trace des vaccinations supprimées en cliquant sur le bouton « Imprimer ». Conservez cet aperçu localement comme preuve de la bonne suppression des vaccinations de ces personnes dans Vaccinnet.

5.3 COMMENT PUIS-JE DEMANDER LA SUPPRESSION D'UNE VACCINATION QUI N'A PAS ÉTÉ ENREGISTRÉE PAR MOI-MÊME ?

Dans Vaccinnet, il est possible de demander la suppression de données de vaccinations qui n'ont pas été enregistrées par vous.

Pour ce faire, sélectionnez la vaccination pour laquelle vous souhaitez demander la suppression du dossier de vaccination du patient. Sélectionnez ensuite **"Demande de suppression"** en bas de page. Indiquez la raison pour laquelle vous souhaitez que cette vaccination soit supprimée, puis cliquez sur **"Sauvegarder"**. Vous serez alors dirigé vers une page intermédiaire où seront affichés les détails de votre demande de suppression.

Votre demande de suppression de vaccination a été transmise aux administrateurs. Ils pourront l'approuver ou la refuser. En cliquant sur **"Retour"**, vous retournerez au dossier de vaccination du patient.

5.4 OÙ PUIS-JE RETROUVER/CONSULTER LES DEMANDES DE SUPPRESSION DE VACCINATIONS QUE J'AI INITIÉES ?

Rendez-vous sur la page **"Mes demandes de correction"** via le menu situé à gauche de la page d'accueil de Vaccinnet. Vous serez dirigé vers une page affichant une vue d'ensemble de vos demandes de suppression d'enregistrements de vaccinations.

Dans la dernière colonne, vous pouvez voir le statut de votre demande.



Lorsque vous passez la souris sur la ligne d'une vaccination, vous pouvez visualiser la raison de votre demande de suppression et vous pouvez également voir la raison pour laquelle votre demande de suppression a été refusée.



7 AJOUTER DES EFFETS SECONDAIRES

7.1 COMMENT LES EFFETS SECONDAIRES DES VACCINS COVID-19 SONT-ILS ENREGISTRÉS ?

Les effets secondaires des vaccins COVID-19 sont signalés via [l'AFMPS](#).



8 PROBLÈMES ET QUESTIONS SUR VACCINNET



Ne partagez pas avec des tiers les numéros du registre national, les numéros BIS et les données personnelles via des fichiers non sécurisés.

8.1 QUI PUIS-JE CONTACTER EN CAS DE QUESTIONS TECHNIQUES OU DE PROBLÈMES CONCERNANT VACCINNET ?

Vous pouvez contacter le bureau de service de Vaccinnet par téléphone (02 700 63 33) ou par e-mail (vaccinnetplus@dxc.com). Le bureau de service est ouvert du lundi au dimanche de 08h00 à 18h00.

8.2 QUI PUIS-JE CONTACTER EN CAS D'AUTRES QUESTIONS OU PROBLÈMES CONCERNANT LES VACCINATIONS CONTRE LA COVID-19 (PAR EXEMPLE QUESTIONS MÉDICALES, QUESTIONS SUR LES COMMANDES DE VACCINS COVID-19, CHÂÎNE DU FROID, ETC.) ?

Si vous avez d'autres questions concernant les vaccinations COVID-19, vous pouvez contacter les services compétents. Ceux-ci diffèrent selon les régions, un aperçu est donné ci-dessous.

- Flandre : vaccinnet@vlaanderen.be
- Bruxelles : vacci-hyg@ccc.brussels
- Wallonie : vaccin.covid@aviq.be
- Communauté germanophone : babs.lemmens@dgov.be

8.3 QUI PUIS-JE CONTACTER SI J'AI DES QUESTIONS OU DES PROBLÈMES AVEC DES VACCINS AUTRES QUE LES VACCINS COVID-19 ?

Si vous avez d'autres questions concernant d'autres vaccinations (commandes, livraisons, ...), vous pouvez contacter les services compétents. Ceux-ci diffèrent selon les régions, un aperçu est donné ci-dessous.

- Flandre : vaccinnet@vlaanderen.be
- Bruxelles : vacci-hyg@ccc.brussels
- Wallonie : vaccin.covid@aviq.be
- Communauté germanophone : babs.lemmens@dgov.be